

➤ Cours explosifs neige et avalanches

Prochain cours en 2012

But	Permis d'emploi d'explosifs pour le déclenchement artificiel d'avalanches
Conditions d'admission	Les personnes admises au cours explosifs neige et avalanches doivent remplir les conditions de santé figurant au mémento du service médical du travail de l'OFFT, être majeure et avoir suivi le cours central B avec succès. En outre, elles doivent fournir avec l'inscription une attestation de confiance du lieu de domicile. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur arrivée (cachet postal). L'inscription n'est valable que lorsque le formulaire correctement rempli y compris l'attestation de confiance sont en possession de Remontées Mécaniques Suisses.
Participants	Minimum: 15 / maximum: 30
Examen d'entrée	Pour non-patrouilleurs (voir le règlement concernant la formation de tiers au cours central B).
Formation	Engins pyrotechniques, systèmes d'allumage électriques ou par conduits (Nonel). Déclenchement artificiel, exercices dans le terrain, loi sur les explosifs, connaissances du matériel et de l'emploi d'explosifs.
Méthodologie	Exposés succincts et pragmatiques, exercices pratiques et travail sur le terrain.
Examen	L'examen pratique, écrit et oral se déroule pendant la journée et demie restante.
Direction	Fabrice Meyer, Za-Rian 10, 3973 Venthône Portable 079 213 51 80, fabrice.meyer@netplus.ch
Langue	Français
Coût	Membres RMS 2030.– fr. / autres 3030.– fr. incl. documentation. Permis d'emploi d'explosifs 50.– fr.